

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Décision Modificative n°3
BP 2024

N° : D - 2024 - 12 - 11 - 03

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	20

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le **18 DEC. 2024**
ID : 034-213401359-20241217-2024_12_11_03-BF

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **17 DEC. 2024**
Et publication ou notification
Du
Le Maire : **18 DEC. 2024**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Laure GIMENO.

Procurations à : M. Jean-Philippe GARCIA à M. René COUSIN, Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER, Mme Myriam AGUILA à M. Bernard GUERRERE, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Françoise CRASSOUS à M. Jean-François GUIBBERT, M. Julien RIBES à Mme Marie CHOLLET.

Absents : MM. Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18H30

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 Novembre 2024 n°D-2024-11-04-01 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 8 novembre 2024 relative à la mise en place d'une décision modificative n°2 du BP 2024,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les comptes de certains programme d'investissement afin de réaliser des travaux et achats d'ici la fin de l'exercice 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide, à l'unanimité des présents + 7 procurations,

De procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses d'investissement :

C/2132 - 100 – Bâtiments privés :	+ 40 000.00 €
C/2138 - 100 – Autres constructions :	+ 30 000.00 €
C/2138 - 154 – Autres constructions :	+ 20 000.00 €
C/2157 - 151 – Matériel et outillage de voirie :	+ 53 000.00 €
Total :	+ 143 000.00 €
C/2131 - 206 – Autres constructions :	- 90 000.00 €
C/21538 - 153 – Travaux Eclairage Public	- 53 000.00 €
Total :	- 143 000.00 €

Ne modifiant pas le montant de la section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à un montant de 3 859 364.66 €.

Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Marie-Jeanne MULLER



Jean-François GUIBBERT